

SYNTHESE ANNUELLE 2009

**DES ACTIVITES DU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE (GIS)
RESEAU NATIONAL DES MAISONS DES SCIENCES DE L'HOMME**

PRODUITE PAR SON CONSEIL SCIENTIFIQUE

**EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3.2.
DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIS**

À L'ATTENTION DE SON COMITE DIRECTEUR

**(VERSION APPROUVEE PAR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE
LORS DE SA REUNION DES 28 ET 29 MAI 2009, MESHS LILLE)**

Table

| | |
|---|-----------|
| Sommaire exécutif..... | 5 |
| Statut du document..... | 6 |
| Présentation..... | 6 |
| I. Récolte et méthode de traitement de l'information | 7 |
| 1) Déroulement de la procédure de recueil du matériel | 7 |
| 2) Bilan des réponses reçues | 8 |
| II. Appréciation d'ensemble du contenu de la documentation reçue..... | 9 |
| 1) Organisation et mode de fonctionnement des conseils scientifiques des MSH | 10 |
| A) Composition..... | 10 |
| B) Fonctionnement en général | 11 |
| C) Matières débattues | 11 |
| 2) Thèmes et faits fréquemment abordés | 13 |
| A) Thèmes divers | 13 |
| B) Mentions du GIS – Réseau des Maisons des sciences de l'Homme..... | 13 |
| III. Les cinq « i » dans la documentation reçue | 14 |
| 1) Interdisciplinarité | 15 |
| A) Appréciation de la perception du principe | 15 |
| B) Mise en œuvre du principe..... | 15 |
| C) Note bilan..... | 17 |
| 2) Dynamique interinstitutionnelle..... | 18 |
| 3) Internationalisation | 19 |
| A) Appréciation de la perception du principe | 19 |
| B) Mise en œuvre du principe..... | 19 |
| 4) Inscription politique et sociale / implantation territoriale..... | 22 |
| 5) Identité scientifique..... | 23 |
| A) Perception du principe | 23 |
| B) Mise en œuvre du principe..... | 24 |
| 6) Au delà des cinq « i »..... | 25 |
| IV. L'évaluation des MSH et de leur Réseau – Réflexions prospectives | 27 |
| 1) Problème de l'évaluation des MSH | 27 |
| 2) Repositionnement des SHS françaises..... | 27 |
| 3) L'AERES et les SHS | 28 |
| 4) La deuxième campagne d'évaluation par l'AERES | 31 |
| 5) Vers une évaluation plus adéquate des MSH..... | 33 |
| Références..... | 34 |
| V. Conclusions..... | 36 |
| 1) Quant au suivi des activités des MSH..... | 36 |

| | |
|--|-----------|
| 2) Quant au suivi des activités du Réseau | 36 |
| 3) Quant aux procédés d'auto-évaluation du Réseau et des MSH en général..... | 36 |
| 4) Quant aux réponses des MSH aux demandes d'information du conseil scientifique du Réseau | 37 |
| 5) Quant aux conseils scientifiques des maisons | 37 |
| 4) Quant aux cinq « i » | 38 |
| 7) Quant à la valorisation des exercices d'auto-évaluation du Réseau | 39 |
| 8) Constat général..... | 39 |
| Anexe 1 : Documents sollicités par le CS RNMSH en vue de la Synthèse annuelle 2007 – Éléments de vue d'ensemble sur les réponses..... | 40 |
| Annexe 2 : Distribution des charges de correspondants, par MSH (document approuvé le 11 mai 2007)..... | 41 |

Sommaire exécutif

Le présent document porte principalement sur des données se rapportant à l'année 2007 et prend appui principalement sur les comptes rendus des réunions des conseils scientifiques des MSH tenues au cours de l'année 2007 (sur ce procédé, voir la partie I). 15 des 22 MSH ont fourni tout ou partie de la documentation demandée ; deux ont fourni une documentation analogue. Trois des MSH restantes ont justifié leur non réponse.

Le matériel recueilli permet de reconstituer les pratiques de fonctionnement des conseils scientifiques des MSH (partie II) et comment les différentes MSH mettent en œuvre les cinq principes qui les caractérisent : interdisciplinarité, interinstitutionnalité, internationalisation, inscription territoriale, identité scientifique (partie III). S'ajoutant aux données réunies dans le cadre de la *Synthèse 2008*, il fournit, par ailleurs, des bases pour une réflexion plus générale sur l'évaluation des MSH (partie IV, rédigée par Linda Hantrais).

Le document se termine par un ensemble de conclusions du conseil scientifique, portant sur une meilleure organisation du suivi des activités des MSH dans les années à venir ; sur la nécessité de procéder au suivi du Réseau en tant que tel ; sur l'articulation entre suivi du Réseau et suivi des MSH ; sur les liaisons entre le conseil scientifique du Réseau et les MSH ; sur la nécessité de mettre en place des conseils scientifiques dans toutes les MSH, conseils qui devraient être principalement composés d'experts scientifiques extérieurs au site de la MSH ; sur l'utilité de mieux divulguer les résultats des synthèses annuelles.

Quant aux cinq « i », il préconise en particulier : – un approfondissement de la réflexion critique quant à la mise en œuvre des principes d'interdisciplinarité et d'internationalisation du travail scientifique ; – le développement de mécanismes destinés à doter les MSH et le Réseau d'une meilleure connaissance des attentes du public envers les SHS ; – un approfondissement de la réflexion sur les rapports entre les MSH et les équipes et laboratoires qui interviennent dans leurs activités. À côté des cinq « i », il encourage les MSH à accorder grande importance à la formation et à la professionnalisation de jeunes chercheurs.

Enfin, le conseil scientifique du Réseau constate le profond impact qu'ont sur les MSH et sur leur Réseau les transformations institutionnelles actuellement en cours. S'il reconnaît le bien-fondé des visées de ces transformations, il tient à souligner aussi qu'une nouvelle stabilisation du paysage de la recherche s'impose maintenant, s'agissant de préserver les outils, aujourd'hui indispensables, dont nos sociétés se sont dotées pour produire d'elles-mêmes une connaissance scientifique.

Statut du document

Le présent document, élaboré en application de l'article 3.2. de la Convention instituant le GIS-Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme (ci-après : le Réseau), est destiné au comité directeur du Réseau. Il pourra servir de base à des documents informatifs plus concis, à l'intention des partenaires du Réseau, ainsi que du grand public. Quant à ce possible développement, il faut cependant noter que la *Synthèse 2008* n'a pas encore été utilisée dans la documentation produite par le Réseau.

Présentation

Rappelons d'abord les principaux objectifs de l'évaluation à laquelle le présent document entend contribuer : (1) fournir au Réseau et à ses instances exécutives une vue d'ensemble mise à jour périodiquement sur son fonctionnement et sur les activités des Maisons des sciences de l'Homme (ci-après MSH) qui le composent ; (2) permettre aux différentes MSH de se percevoir clairement comme membres d'une entité scientifique *sui generis* propre à donner plus d'efficacité et de légitimité à leur action, et qui tire sa force principalement des contributions de chacune d'entre elles ; (3) permettre aux entités qui portent le Réseau d'évaluer la contribution de celui-ci à la recherche en SHS, ainsi que la bonne utilisation des ressources mises à sa disposition.

La procédure par laquelle le conseil scientifique du Réseau est appelé à réaliser cette évaluation se fonde sur l'article 3.2. de la Convention instituant le GIS-Réseau des Maisons des sciences de l'Homme, qui stipule que le conseil scientifique du Réseau « *élabore une synthèse annuelle à partir des rapports d'évaluation qui lui sont adressés par le conseil scientifique de chacune des Maisons des sciences de l'Homme* ». La mise en œuvre rigoureuse de cette disposition exige que les conseils scientifiques de toutes les MSH adoptent une fois par année un rapport d'évaluation portant sur les activités de celles-ci, document ensuite transmis au Conseil scientifique du Réseau en vue de l'élaboration de la synthèse portant sur le Réseau dans son ensemble. Considérant les contraintes de fonctionnement auxquelles les MSH sont actuellement déjà soumises, la période de transition dans laquelle se trouvent plusieurs d'entre elles, et les mutations profondes que connaît en ce moment le monde de la recherche, notamment en France, il est apparu prudent, plutôt que de viser une mise en œuvre immédiate, de procéder par étape.

Dans ce sens, le conseil scientifique du Réseau, depuis sa constitution en automne 2006, a travaillé à deux niveaux. Il s'agissait, d'une part, d'encourager les MSH à adopter un outil d'auto-évaluation qui, dans ses éléments essentiels, leur serait commun, propre, dans un premier temps, à faciliter le travail de leur conseil scientifique, et, dans un deuxième temps, à faciliter le travail de comparaison et de synthèse du conseil scientifique du Réseau ; d'autre part, d'établir des liens de coopération entre les conseils scientifiques des MSH et celui du Réseau.

Dans la ligne du premier objectif, la synthèse précédente, portant principalement sur des données se rapportant à l'année 2006, s'est basée sur un questionnaire élaboré par le conseil scientifique du Réseau lui-même, rempli par les directions des MSH¹, questionnaire dont l'application a été le point de départ d'importants échanges de vue entre le comité directeur et le conseil scientifique du Réseau, au cours de l'année 2008. Ces échanges ont été l'occasion de préciser les finalités et les modalités de l'évaluation des MSH (voir la partie IV de la présente synthèse).

Dans la ligne du second objectif, la présente synthèse, portant principalement sur des données se rapportant à l'année 2007, prend appui sur des documents émanant des conseils scientifiques des MSH, en établissant ainsi un lien direct entre le travail de ces conseils et celui du conseil scientifique du Réseau. Cependant, celui-ci s'est abstenu, cette année, de solliciter l'élaboration d'un document spécifique ; il s'est contenté de demander les comptes rendus déjà produits par les conseils scientifiques des MSH dans le cadre de leur fonctionnement régulier. Les parties I à III de la présente synthèse rendent compte de l'analyse de ce matériel.

Sur cette ligne, la pleine mise en œuvre de l'article 3.2. de la Convention pourrait être assurée dès l'année 2011, selon le calendrier suivant : en vue de la *Synthèse 2011*, les MSH répondraient, courant 2009, à un questionnaire du conseil scientifique du Réseau élaboré en application de l'expérience acquise lors de l'élaboration de la *Synthèse 2008*, et de la réflexion sur l'évaluation des MSH présentée dans la présente synthèse. Sur cette base, les conseils scientifiques des MSH pourraient discuter, début 2010, selon des modalités qu'ils arrêteraient par ailleurs eux-mêmes, une évaluation d'ensemble de leur MSH, laquelle serait communiquée au conseil scientifique du Réseau en vue de l'élaboration d'une synthèse qui pourrait être approuvée début 2011. Une proposition de planification sera précisée dans les conclusions de la présente synthèse².

I. Récolte et méthode de traitement de l'information

1) Déroulement de la procédure de recueil du matériel

Après concertation avec le président du conseil scientifique du Réseau, le président du GIS s'est adressé aux directeurs des MSH, par courrier du 15 mai 2008³, leur demandant que soient communiqués d'ici au 30 juin 2008 au conseil scientifique du Réseau :

¹ Voir le document produit par le conseil scientifique du Réseau, *Synthèse annuelle – Année de référence 2006 – version finale*, juin 2008, cité ci-après *Synthèse 2008*.

² La présentation de la *Synthèse 2008* incluait un bref rappel de l'historique et des caractéristiques générales du Réseau (p. 7-8), qui reste, pour l'essentiel, valable et auquel nous nous contenterons ici de renvoyer.

³ L'ensemble des pièces documentant le déroulement de cette procédure est réuni en tête du document d'appui à la présente synthèse, qui groupe par ailleurs les éléments reçus des différentes MSH.

- ⇒ les comptes rendus des réunions des conseils scientifiques tenues au cours de l'année 2007 ;
- ⇒ une note de synthèse éclairant ce matériel, rédigée par le président du conseil scientifique de la MSH.

Dans sa réunion du 30 mai 2008, le comité directeur a adopté une motion demandant au conseil scientifique que certains aspects de la procédure engagée soient précisés. Ces questions ont été débattues par le conseil scientifique dans sa réunion plénière des 20 et 21 novembre 2008, donnant lieu à un document apportant les précisions souhaitées. Ce document a été présenté par le président du conseil scientifique du Réseau au comité directeur lors de la réunion de celui-ci du 8 décembre 2008 et considéré alors comme répondant de manière appropriée aux questions posées. Cet échange entre les deux instances a permis de conclure dans de bonnes conditions la procédure de recueil du matériel émanant des MSH, cependant avec un certain décalage par rapport au calendrier prévu initialement.

La navette entre comité directeur et conseil scientifique explique pourquoi le matériel requis est parvenu au conseil scientifique en deux vagues successives : un premier groupe de réponse en juin-juillet 2008, un second en février-mars 2009. Certaines réponses, en particulier de la seconde vague, incluent parfois des éléments portant sur l'année 2008. Par ailleurs, certaines maisons ont envoyé des documents autres que ceux qui étaient sollicités. Afin de ne pas alourdir la procédure, et dans l'idée de tirer parti de manière pragmatique des éléments fournis, le conseil scientifique n'a pas cherché à obtenir des MSH concernées des documents supplémentaires correspondant plus précisément à sa demande initiale.

2) *Bilan des réponses reçues*

Les réponses reçues (pour une présentation synthétique, voir le tableau en annexe 1) appellent les remarques suivantes. Sur 22 MSH :

- ⇒ (a) 15 MSH ont envoyé la totalité ou une bonne partie de la documentation demandée.
- ⇒ (b) Deux MSH ont envoyé un document rendant pertinemment compte de leurs activités récentes, mais ne correspondant pas à la documentation demandée en ceci qu'il n'émane pas de leur conseil scientifique.
- ⇒ (c) Trois MSH ont justifié le fait qu'elles ne répondaient pas à la sollicitation du conseil scientifique en invoquant des circonstances institutionnelles (fusion de la MSH avec une autre entité ; absence actuelle d'un conseil scientifique ; difficultés institutionnelles multiples).
- ⇒ (d) Deux maisons n'ont pas répondu.

Quant aux 15 réponses correspondant à la sollicitation du conseil scientifique du Réseau :

- ⇒ (e) Cinq réponses méritent d'être qualifiées de complètes, incluant à la fois un ou plusieurs comptes rendus de réunion du conseil scientifique de la MSH, et une note de synthèse élaborée par le président du conseil scientifique.
- ⇒ (f) Trois réponses consistent en un document de synthèse émanant soit du président du CS, soit du conseil, sans cependant inclure des comptes rendus préalables à cette synthèse.
- ⇒ (g) Sept MSH envoient un ou plusieurs comptes rendus de réunion, mais sans y joindre une note de synthèse émanant du président du conseil scientifique. Dans deux de ces cas, celle-ci est remplacée par une synthèse émanant de la direction de la MSH. Dans trois de ces cas, les comptes rendus envoyés portent sur des réunions tenues en 2008 et non 2007.

Le taux de réponse, dans son ensemble (cinq non-réponses [(c)+(d)] sur 22), est satisfaisant, même s'il faudra viser dans l'avenir un taux de 100%. Il conviendra, par ailleurs, d'être attentif aux situations qui peuvent expliquer ces non-réponses.

Les réponses s'écartant – dans une mesure d'ailleurs très variable – de la sollicitation initiale sont nombreuses (douze cas [(b)+(f)+(g)] sur 17). Un point commun à une grande part d'entre elles (neuf [b]+[g] sur douze) est qu'elles peuvent être interprétées comme révélant une moindre implication du président du conseil scientifique de la MSH dans la présente procédure.

Il faut enfin saluer l'effort particulier fourni par les MSF de Clermont-Ferrand et de Rennes, qui ont fourni des documents allant au-delà de la sollicitation initiale : dossier structuré incluant une note sur le suivi des décisions prises par le conseil scientifique, et un rappel de la composition du conseil scientifique (Clermont-Ferrand) ; modèles de fiches de projet destinées à l'information du conseil scientifique, et un ensemble de tableaux synoptiques présentant les projets, notamment sous l'angle de leur caractère interdisciplinaire, interinstitutionnel et international (Rennes).

II. Appréciation d'ensemble du contenu de la documentation reçue

À la différence du matériel recueilli au cours de l'exercice précédent, celui qu'il s'agit d'analyser ici n'a pas été, à l'origine, élaboré et structuré en fonction des principaux critères d'évaluation que le conseil scientifique du Réseau a pour mission d'appliquer : les cinq « i ». On ne saurait donc l'étudier sous l'angle de ces principes sans commencer par le caractériser précisément en lui-même, afin de bien comprendre comment les principes qui nous intéressent peuvent s'y exprimer et comment les références qui y sont faites peuvent être analysées.

La documentation reçue, en particulier les comptes rendus de réunions, peut être analysée dans trois perspectives. D'abord, elle montre comment sont constitués et comment fonctionnent les conseils scientifiques des MSH. Ensuite, elle permet de savoir quels ont été les faits marquants et thèmes exigeant discussion pour les MSH au cours de l'année de référence. Enfin, dans la façon d'aborder les questions débattues, elle révèle les principes qui orientent les appréciations et décisions. La question qui nous intéresse ici principalement est celle de la place, parmi ces

principes, des cinq « i » retenus par le Réseau comme devant orienter l'action des MSH qui le composent. Nous discuterons ici les deux premiers points, discussion qui constitue le préalable nécessaire à celle du troisième point, laquelle sera abordée dans la partie III.

1) *Organisation et mode de fonctionnement des conseils scientifiques des MSH*

Une donnée générale qui conditionne l'interprétation du matériel recueilli est que, dans le cas de nombreuses MSH, le conseil scientifique se trouve dans une phase de transition :

- ⇒ Aix : une USR est en voie de constitution, qui devra être dotée d'un conseil scientifique, lequel remplacera le conseil scientifique actuel, constitué dans le cadre du Département de l'université de Provence auquel correspond la MMSH.
- ⇒ Besançon : une USR vient d'être constituée fin 2008 ; son nouveau conseil scientifique se réunit fin mai 2009.
- ⇒ Clermont-Ferrand : une UMS a été créée au 1^{er} janvier 2008, entraînant la constitution d'un nouveau conseil scientifique.
- ⇒ Nantes : le conseil scientifique doit être renouvelé à la suite du renouvellement du GIP.
- ⇒ Toulouse : un conseil scientifique a été mis en place en 2008.
- ⇒ Tours : le conseil scientifique vient d'être renouvelé.
- ⇒ Rennes et Lorraine : dans ces deux MSH de création récente, le conseil scientifique, lui aussi, est en phase de mise en route.

A) Composition

Peu après la constitution du GIS, le secrétaire général du Réseau avait, au cours de l'hiver 2006-2007, demandé aux MSH que soit communiquée aux instances du Réseau la composition de leurs conseils scientifiques. Un document condensant l'information reçue a été préparé en vue de la désignation des membres du conseil scientifique du Réseau correspondants auprès de différents MSH, et mis à disposition des directeurs de MSH en mai 2007, au moment où leur était communiquée la liste des correspondants (copie de ce document en annexe 2). Il convient de comparer cette information avec celle qui ressort du matériel ici analysé.

Début 2007, quatre des 22 MSH indiquaient ne pas avoir de conseil scientifique. Trois de celles-ci en ont un à présent (Lorraine, Rennes, Toulouse). Quatre autres ne fournissaient pas d'information. Deux de celles-ci nous ont maintenant communiqué des comptes rendus indiquant les membres de leur conseil scientifique (Aix, Montpellier). Restent les cas d'une MSH (Lyon-MOM) qui confirme que son conseil scientifique est encore en voie de constitution, et de deux MSH qui n'ont fourni d'information ni en 2007, ni à présent.

Lorsque la composition du conseil scientifique ressort du matériel fourni, elle confirme généralement les informations fournies en 2007, sous réserve de quelques remplacements et nouvelles entrées. L'information manque en particulier lorsque nous n'avons reçu qu'une synthèse du président. Il est vrai qu'à l'heure actuelle plusieurs MSH fournissent cette information sur leur site web, une pratique qui mériterait d'être généralisée⁴.

Les conseils scientifiques des MSH sont composés selon des logiques assez variées. On peut distinguer trois formules, dans bien des cas appliquées cumulativement :

- ⇒ (i) Conseil composé de personnalités scientifiques extérieures à l'institution ;
- ⇒ (ii) Conseil réunissant les principaux responsables scientifiques de la MSH elle-même ;
- ⇒ (iii) Conseil où sont représentées les institutions de rattachement partenaires.

Il serait souhaitable, autant pour le bon fonctionnement des différentes MSH, que pour une meilleure coopération entre les différents conseils scientifiques, que le Réseau évolue, quant à cet aspect, dans le sens d'une plus grande homogénéité. La formule (i) est sans doute celle qui correspond le mieux aux principales missions des conseils scientifiques, sans préjudice de formules assurant une participation des responsables de la MSH elle-même ou encore des représentants de ses partenaires. Ceux-ci pourront cependant intervenir de manière plus appropriée – et qui complète plus efficacement le travail de scientifiques extérieurs – dans le cadre d'autres organes, notamment dans le cadre d'un comité de pilotage. L'harmonisation des structures des MSH de ce point de vue serait sans doute favorisée par l'adoption du statut d'USR par un plus grand nombre de Maisons.

B) Fonctionnement en général

Le plus souvent, le conseil se réunit une fois au cours de l'année, dans la plupart des cas au printemps. À Bordeaux, Poitiers, Rennes et Toulouse plusieurs réunions ont eu lieu au cours de l'année 2007. Le directeur de la MSH joue un rôle plus ou moins important, à côté du président du conseil. Plusieurs comptes rendus ne permettent pas d'établir si les travaux du conseil scientifique sont présidés par une personne autre que le directeur de la MSH.

C) Matières débattues

Celles-ci peuvent être distribuées de la manière suivante :

- ⇒ Le fonctionnement du conseil lui-même, thème important en particulier dans les phases de mise en route (voir le cas de Rennes), ou lorsqu'un nouveau volet de travail est envisagé, comme à Toulouse, où est créé un prix de thèse de la MSHS-T ;

⁴ Voir le tableau en annexe 1, colonne 6.

- ⇒ Avis sur des projets – recherches, rencontres, publications – à labelliser ou à appuyer par la MSH (fréquent);
- ⇒ Avis sur le rattachement d'équipes à la MSH (Lyon ISH) ;
- ⇒ Fonctionnement de la MSH (utilisation des locaux et des équipements ; personnel) (Poitiers) ;
- ⇒ Charte graphique de la MSH (Poitiers) ;
- ⇒ Initiative de la MSH en tant que telle (Printemps de la MSH-A à Bordeaux, 20 ans de l'ISH à Lyon ; 10 ans de la MSH à Poitiers ; Assises de la MSHS-T à Toulouse) ;
- ⇒ Situation actuelle et stratégie de la MSH (fréquemment abordé, selon des modalités diverses) ;
- ⇒ Définition des axes (Rennes, Strasbourg) ;
- ⇒ Évaluation d'ensemble de la MSH (Nantes, Paris FMSH, Tours) ;
- ⇒ Contrats quadriennaux (Bordeaux, Paris FMSH) ;
- ⇒ Statut de la MSH (notamment à Bordeaux, où est envisagée la perspective de la création d'un GIP) ;
- ⇒ Suivi des décisions prises antérieurement (mentionné explicitement à Clermont-Ferrand et à Strasbourg) ;
- ⇒ Avis sur des projets présentés dans des concours ouverts par des entités autres que la MSH, en application d'ententes interinstitutionnelles en vertu desquelles cette mission d'expert est confiée au conseil scientifique de la MSH (projets CCRRDT [Comité consultatif régional de la recherche, du développement et de la technologie] à Bordeaux; allocation post-doctorale proposée par le Conseil général d'Auvergne à Clermont-Ferrand ; PRST [Pôle de recherche scientifique et technologique] Homme et Société du CPER en Lorraine ; allocation régionale de recherche doctorale du Conseil régional de Bretagne à Rennes).

Parmi ces types de délibération, la discussion de projets et de rencontres à appuyer par la MSH occupe une place prépondérante, ce qui se justifie pleinement au regard de l'importance des choix en ces matières pour l'identité scientifique de la MSH. Ces discussions sont cependant nécessairement de nature assez dispersée. Les caractéristiques et la stratégie de la MSH elle-même sont évidemment discutées de manière plus directe et plus cohérente lorsque le conseil doit se prononcer sur les activités dans leur ensemble, un type de délibération qui correspond d'ailleurs à ce que la Convention du GIS vise lorsqu'il est question de « rapports d'évaluation » des conseils scientifiques des MSH. De tels débats sont rapportés dans le matériel retourné par Nantes, Paris-FMSH, Strasbourg et Tours, qu'il s'agisse de débattre l'ensemble des activités, ou encore la définition des axes de recherche. La question de l'équilibre entre ces deux types de discussion – sur les différents projets soumis ; sur la MSH dans son ensemble – est explicitement abordée à Nantes.

Une initiative originale – au vu du matériel retourné sans équivalent dans les autres MSH – est la réalisation à Poitiers, sous l'égide du conseil scientifique, d'un questionnaire de satisfaction soumis aux doctorants utilisant les services de la MSH.

2) *Thèmes et faits fréquemment abordés*

Il s'agit ici de rendre succinctement compte des faits évoqués dans les débats analysés comme conditionnant à différents titres les activités des MSH, et comme motifs de certaines délibérations de leurs conseils scientifiques. Parmi ceux-ci, il convient d'être particulièrement attentif aux références faites au GIS – Réseau des Maisons des sciences de l'Homme, lesquelles permettent d'apprécier l'impact du Réseau sur les MSH qui en font partie.

A) *Thèmes divers*

Sont fréquemment mentionnées la restructuration du paysage universitaire, avec la constitution des PRES, la réforme en cours du CNRS, ainsi que la mise en place des nouvelles procédures d'évaluation de l'AERES. Un processus concernant directement diverses MSH est la création des nouveaux instituts d'Études avancées (mentionnés à Aix, Nantes et Paris-FMSH).

Les relations avec les instances régionales sont également souvent abordées, parfois en présence de représentants de celles-ci.

On relèvera enfin les références, en divers endroits et à divers titres, des relations entre les MSH, d'une part, et les laboratoires et équipes qui les composent.

B) *Mentions du GIS – Réseau des Maisons des sciences de l'Homme*

Le GIS est très présent dans les débats des conseils scientifiques, à plusieurs titres. À son propos, sont évoquées en particulier les questions suivantes :

- ⇒ Les coopérations actuelles ou envisagées avec d'autres MSH, parfois dans le cadre de projets attribués au Réseau (notamment Aix, Montpellier, Nantes) ;
- ⇒ Le questionnaire soumis par le conseil scientifique du Réseau en 2007 en vue de l'établissement de la *Synthèse 2008* ; cette synthèse elle-même (notamment Lyon-ISH) ;
- ⇒ Liens entre le fonctionnement du Réseau et celui des Maisons (représentation du Réseau dans les conseils scientifiques des MSH ; participation des directeurs de MSH dans le comité directeur du Réseau ; initiatives des Maisons associant le Réseau (par exemple les 10 ans de la MSH Poitiers) ;
- ⇒ Le Réseau et les autres MSH sont souvent mentionnés comme référence : les cinq « i » promus par le Réseau (voir la section suivante) ; des formules institutionnelles ou des pratiques ayant fait leurs preuves dans d'autres MSH (Bordeaux, Toulouse) ;
- ⇒ Les différents types de MSH identifiés dans les travaux du Réseau servent d'orientation dans les choix de formule institutionnelle ;
- ⇒ L'appartenance au Réseau permet aux différentes MSH de mieux jouer leur rôle de pôle de développement des SHS, en permettant une meilleure connaissance de la recherche menée au-delà de la MSH elle-même, en favorisant les échanges

de bonnes pratiques en matière d'interdisciplinarité, de développement des différentes disciplines et de collaboration avec des savoirs d'autres domaines (Montpellier) ;

⇒ Notamment dans les MSH de création récente, leur reconnaissance comme membres du Réseau est mentionnée comme un facteur important de légitimation (Lorraine ; Rennes, mais l'argument est aussi évoqué à Bordeaux).

Le Réseau, au fonctionnement duquel les MSH participent activement à différents titres, est donc vécu concrètement par celles-ci à la fois comme une instance de coopération, comme un dispositif d'apprentissage institutionnel, comme une référence légitimante, et comme une médiation concrète entre des activités de recherche menées localement et le développement national et international des SHS. Les documents étudiés révèlent que ces fonctions sont clairement perçues. Il conviendra, dans l'avenir, de suivre de plus près de quelle manière le Réseau lui-même les exerce, ce qui renvoie à la question de l'évaluation des activités du Réseau lui-même, sur laquelle nous reviendrons en conclusion. Il faut aussi noter que ces fonctions ne peuvent être bien exercées qu'avec la contribution effective de toutes les MSH. De ce point de vue, le travail de suivi dont les présentes synthèses rendent compte révèle globalement des rapports très constructifs entre les MSH et leur Réseau, certaines améliorations étant cependant souhaitables, notamment concernant les temps de réponse.

III. Les cinq « i » dans la documentation reçue

Bien que la correspondance adressée aux MSH en vue de la présente synthèse n'y fasse pas référence, les cinq « i » sont, en tant que tels, évoqués en plusieurs endroits. Ils structurent en particulier certaines des notes de synthèses rédigées par les présidents de conseils scientifiques, ainsi que la synthèse présentée pour la MAE René Ginouvés. Il est vrai qu'il est également question, en quelques endroits, des trois « i » historiques – interdisciplinarité, interinstitutionnalité, orientation internationale – mais les enjeux de l'inscription dans le contexte socio-politique et de l'identité scientifique des MSH sont aussi abordés dans presque tous les comptes rendus analysés, même lorsqu'ils ne sont pas explicités en tant que principe d'orientation.

Une question générale que soulèvent certaines des mentions est la suivante. La doctrine des cinq « i » a été élaborée pour servir de référence aux activités des MSH en tant que telles. À divers endroits du matériel étudié, ces principes sont appliqués plus spécifiquement à des projets en particulier. On peut cependant légitimement admettre que certains projets ou initiatives mettent en œuvre plus particulièrement certains principes, et renoncent dans une plus ou moins grande mesure, à prendre en compte d'autres principes, du moment que les instances de la MSH ont le souci d'assurer l'équilibre entre les différents principes au niveau de l'ensemble des projets acceptés. On peut ainsi envisager, par exemple, des complémentarités entre des projets donnant la priorité à la coopération avec des acteurs locaux, et d'autres visant le renforcement des liens avec des réseaux internationaux.

L'analyse détaillée de la documentation reçue sous l'angle de chacun des cinq « i », et la rédaction des conclusions tirées de cette analyse, qui composent la présente section, ont été assurées par Nicole Commerçon (Interdisciplinarité), Maurice Garden

(Dynamique interinstitutionnelle), Anna Krasteva (Internationalisation), Gaëtan Tremblay (Inscription politique et sociale / implantation territoriale) et Bernard Gazier (Identité scientifique).

Dans un dernier point, on examinera si le matériel analysé révèle des principes d'orientation débordant les cinq « i ».

1) *Interdisciplinarité*

A) *Appréciation de la perception du principe*

Le constat énoncé naguère selon lequel « l'interdisciplinarité est probablement le principe le plus souvent évoqué dans les documents étudiés, ce que confirme l'importance que lui accorde la doctrine du Réseau en l'énonçant en premier lieu » (*Avenir de la recherche et Maisons des sciences de l'Homme*, 2006, p. 36), et repris dans la *Synthèse 2008*, peut être aujourd'hui renouvelé et conforté.

Toutefois une interrogation perçue en premier lieu sur l'utilisation de ce « i » comme critère commode de classement des rubriques des rapports remis par les MSH et respectueux de la charte du réseau, critère dès lors très englobant et prêtant parfois à confusion. C'est ainsi que l'interdisciplinarité n'est pas toujours distinguée de la transdisciplinarité (entrecroisement des disciplines), de la multidisciplinarité ou de la pluridisciplinarité (complémentarité des disciplines), ces derniers termes paraissant trop souvent interchangeables et certaines Maisons se contentant de parler exclusivement de pluridisciplinarité.

Au-delà de ces restrictions émises sur l'utilisation des différents vocables qui expriment des degrés variés dans l'intégration des disciplines et des savoirs, il est bien question de démarche interdisciplinaire plus ou moins explicite destinée à lutter contre le cloisonnement disciplinaire et la dispersion thématique au sein des SHS (Montpellier), y compris lorsque des Maisons se sont fondées sur des principes de disciplinarité. En ce qui les concerne, l'évolution vers l'interdisciplinarité est notable, par exemple à la lecture des comptes rendus des conseils scientifiques et des appels à projets au sein de la Maison (Lyon ISH). On note également que pour les dernières créations – ou pour les nouveaux statuts d'USR –, les missions s'articulent autour de l'interdisciplinarité et non sur un agrégat d'équipes (MSH Lorraine par exemple ou encore la MMSH à Aix qui se propose de « favoriser la promotion d'une interdisciplinarité active »). Enfin, l'interdisciplinarité est aussi comprise comme un apport de transversalité susceptible d'aider au développement d'autres secteurs scientifiques par l'ouverture ainsi apportée. Au bilan, on peut parler de l'interdisciplinarité comme base reconnue des politiques scientifiques des MSH.

B) *Mise en œuvre du principe*

a) *Réalisations particulièrement intéressantes* : Seuls quelques exemples particulièrement illustratifs parmi l'ensemble des documents étudiés seront cités ici,

dans une tentative de classement des différentes formes prises par la mise en œuvre de la politique de l'interdisciplinarité.

- L'interdisciplinarité en termes de programmation de recherche :

Nombre de Maisons affichent l'interdisciplinarité comme critère de sélection des projets soumis (trois disciplines au moins dans les projets soumis pour la MSHM) et comme pratique devant être développée par une meilleure articulation MSH/interdisciplinarité et équipes/disciplines (Toulouse) ; et certaines vont au-delà, considérant que cette pratique est un facteur de la structuration scientifique de la Maison (Rennes, Aix) et par là un levier de la dynamique interne.

- L'interdisciplinarité en termes d'image :

La MSHA (Bordeaux) affiche en octobre 2007 un projet de rencontre scientifique interdisciplinaire au printemps 2008 en coopération entre la MSHA, le réseau et le PRES « université de Bordeaux ». L'interdisciplinarité y apparaît aussi, et peut être surtout, comme le moyen « d'accroître l'affichage et la visibilité d'une MSH en région, dans ses différentes inscriptions territoriales et partenariales, en choisissant une thématique à la fois identifiante, fédératrice et mobilisatrice ». Dès lors, l'interdisciplinarité valorise à la fois la recherche menée et la Maison qui la porte, potentialise son *leadership* reconnu dans un domaine propre ; l'interdisciplinarité est créatrice d'identité (notamment Toulouse, Besançon). I comme image : on rejoint ici la question de l'identité.

- L'interdisciplinarité en termes d'innovation :

Le plus souvent l'interdisciplinarité s'effectue au sein du champ des sciences de l'homme et de la société avec des disciplines particulièrement porteuses telles que le droit, l'économie, la géographie, la sociologie. Mais on note également une tendance forte à l'extension de la pratique en direction d'autres champs disciplinaires, comme la médecine et les sciences du vivant (Nantes : projet GERMES, Rennes : « la santé par et à travers l'image » ; voir aussi les MSH de Lorraine, Paris Nord, Strasbourg) ou encore les sciences de la nature (Besançon). L'interdisciplinarité est alors conçue comme un ferment de renouvellement des problématiques (Bordeaux, Nantes), comme productrice de réseaux eux-mêmes favorisant des recherches menées sur de plus vastes espaces et en particulier au niveau international, comme une réelle avancée des disciplines et des savoirs.

b) *Problèmes* : A lire les documents mis à notre disposition, reconnaissons que certains restent très administratifs et comptables et en conséquences ne donnent guère à discerner l'activité scientifique et parfois l'interdisciplinarité n'est pas même mentionnée.

Lorsqu'elle est revendiquée, le risque qui parfois transparait est celui d'une juxtaposition de disciplines, voire « d'outils », qui pour autant ne font pas de l'interdisciplinarité.

Cependant, certaines Maisons se posent la question « du mode d'articulation entre les disciplines, des phénomènes de glissement des problématiques », et soutiennent la nécessité de s'interroger sur les apports méthodologiques et théoriques dans la pratique de l'interdisciplinarité (Montpellier par exemple) qui par ailleurs peut se

prêter favorablement au traitement de la demande sociale, toujours très éclectique en termes disciplinaires, mais assez peu évoquée. Enfin, est citée l'incidence de la taille des Maisons : « trop grosse parce que l'interdisciplinarité peut se définir à des niveaux concurrents (de gros labos recomposés) qui se perçoivent comme en concurrence, trop petite parce qu'elle ne permet pas toutes les combinatoires » (Paris-Nord).

c) *Facteurs semblant conditionner la mise en œuvre de ce principe* : Il est souvent mis en avant le rôle des institutions dans le développement de l'interdisciplinarité (collectivités territoriales - rôle des CPER cité par la MSH Dijon -, PRES, CNRS, Réseau MSH...), de même que l'hébergement des équipes créant « des proximités dynamisantes ». Egalement, la présence active de disciplines davantage tournées vers l'interdisciplinarité (cf. B-a) œuvre dans le même sens.

Diverses manifestations ont été mises en place, ou sont des projets de court terme, afin de faciliter l'interdisciplinarité ; tels que l'organisation de colloques et séminaires sur des thématiques porteuses (exemple : « eaux, enjeux, usages et représentations » à Nanterre, « Printemps de la MSHA » à Bordeaux, « L'eau et le risque de l'Antiquité à nos jours », à Clermont-Ferrand) ; on note aussi le financement incitatif d'échanges interdisciplinaires (Toulouse), mais aussi une volonté de valoriser et diffuser la recherche interdisciplinaire par l'activité éditoriale (Nantes), en particulier la création d'une revue-papier ou électronique (Toulouse) à visée de référencement international et ouverte aux travaux interdisciplinaires du réseau (Montpellier).

d) *En particulier le réseau comme facteur* : Dans la mesure où l'interdisciplinarité est le principe premier du réseau, celui-ci est d'évidence un des moteurs de cette pratique, et un facilitateur par les relations transversales qui s'opèrent entre les Maisons et entre les équipes.

C) Note bilan

L'interdisciplinarité apparaît première au sein des « i » définis par la charte du réseau, pour sa capacité à s'effectuer sur des marges, des frontières disciplinaires, là où émergent les innovations. Si les MSH n'ont pas le monopole de cette manière de travailler, elles ont cependant la faculté propre à l'élargir et au fil des documents recueillis il se distingue une réelle montée en puissance de cette posture. L'interdisciplinarité apparaît bien comme une pratique généralisée de la recherche, s'inscrivant dans une évolution des savoirs.

Toutefois, on peut regretter, à la lecture de ces mêmes documents, que les débats ne portent pas plus sur l'hybridation des savoirs, sur la nécessité de clarification épistémologique dans les échanges entre disciplines. De même est peu évoquée l'importance du rapport à ce qu'il est convenu d'appeler la demande sociale.

Tout en notant que les problèmes que pose la pratique de l'interdisciplinarité sont abordés par plusieurs conseils scientifiques (notamment Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse), on pourrait donc souhaiter une prise de position plus ferme de la part des Maisons en termes d'interdisciplinarité raisonnée et non uniquement factuelle, s'agissant de l'accueil de nouvelles équipes, du soutien à projets de recherche, ou encore d'organisation de séminaires et colloques.

2) *Dynamique interinstitutionnelle*

Les remarques sur ce sujet dans la *Synthèse 2008* restent pertinentes et valables aujourd'hui. La présente section n'analyse pas vraiment les remarques des diverses Maisons sur cette question, mais évoque plutôt les problèmes que les transformations actuelles, prévues ou en cours, des structures françaises de l'enseignement supérieur et de la recherche posent aux MSH, individuellement et collectivement.

Telles qu'elles existent depuis leur création ou leur développement, les MSH françaises, en dehors de leur premier modèle, La Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris (FMSH) ont deux institutions principales avec lesquelles elles doivent définir leurs rapports : les Universités et le CNRS. C'est le type de relation avec ces deux ensembles qui détermine et le statut et l'identité de chaque Maison. On peut évidemment compliquer le paysage, en disant que le CNRS n'est pas le seul organisme de recherche français, et qu'il serait intéressant que des Maisons aient aussi des contractualisations – associations avec d'autres organismes (l'INSERM, l'INRA, l'INED, etc.). Il faut aussi, plus qu'auparavant, tenir compte de deux évolutions récentes, encore inachevées. La création de l'Institut National des sciences de l'homme et de la société par le CNRS peut conduire à une redéfinition des liens d'association, que sont les UMS et même les UMR : le flou actuel pèse fortement sur l'évolution des Maisons et du Réseau lui-même. Du côté des Universités, les nouvelles orientations en cours, nouveaux campus ou campus restructurés, plus encore définition et délimitation des PRES, sont également lourdes de conséquences. La plupart des Maisons sont nées et se sont développées à partir, à l'intérieur, ou aux côtés des universités, il serait même plus exact souvent de dire « d'une université ». La logique des PRES qui est toujours un regroupement d'établissements change totalement le type de rapports entre une maison et son environnement universitaire. L'exemple de la MISHA de Strasbourg ne peut être reproduit partout. Dès son origine, la MISHA a été conçue comme une structure de recherche en sciences humaines et sociales partenaire de l'ensemble des Universités alsaciennes. La création du PRES qui réunit en une seule Université les trois universités strasbourgeoises préexistantes ne pose *a priori* pas de problème particulier à la MISHA, partenaire logique du nouveau PRES. Mais pensons au cas de la MSH Paris-Nord, liée structurellement à sa naissance avec les Universités de Paris VIII à Saint-Denis et de Paris XIII à Villetaneuse ; on ne sait pas du tout quelle sera la définition des PRES franciliens, ou d'un PRES de Paris Nord, totalement modifié par le projet du campus Condorcet, et l'arrivée de l'EHESS sur ce campus. La question est sans doute encore plus cruciale pour la FMSH de Paris, qui doit choisir dans le paysage parisien un partenariat qui la sorte de son isolement historique.

Cette question non résolue est compliquée par d'autres paramètres, comme le développement des Instituts d'études avancées (IEA), eux aussi organisés en un réseau national. Il y a collaboration au niveau des deux réseaux, mais au niveau local des IEA la situation peut être plus incertaine. Si le cas de Nantes est remarquable, avec la construction et l'ouverture d'un bâtiment commun entre la Maison Ange Guépin et l'IEA de Nantes, il n'est pas transférable dans les autres sites des IEA de Paris, Lyon ou Marseille, et il appartient aux maisons de ces métropoles de définir les formes de coopération entre les deux entités.

Pour terminer, il convient d'ajouter que l'institution majeure pour les MSH reste le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Si la contractualisation reste le mécanisme majeur de relation entre la tutelle et les établissements, il est indispensable que chaque MSH prenne part directement *intuitu personae* à cette contractualisation, façon à la fois de se définir comme opérateur essentiel de la recherche dans le champ des sciences humaines et sociales, et comme entité liée mais indépendante à l'intérieur d'une université ou d'un PRES. C'est en ce sens qu'une concertation permanente entre le Réseau et la CPU (conférences des Présidents d'Université) est indispensable. Il serait également nécessaire que localement chaque MSH soit représentée dans les conseils d'administration ou de direction des Universités ou des PRES. Deux brèves notations encore, auxquelles peuvent renvoyer les documents analysés : telle Maison peut avoir ou vouloir des liens importants, soit avec d'autres ministères (les Affaires étrangères, par exemple), soit avec des institutions en France ou à l'étranger, soit – plus fréquemment, et cela se manifeste bien dans les comptes rendus analysés – avec les collectivités territoriales dans lesquelles les Maisons sont insérées. S'il n'est pas question de faire des MSH des agences régionales de recherche, il est indispensable que chaque Maison soit connue et reconnue comme un lieu de production de savoir et d'expertise scientifique dans sa ville et dans sa région.

3) *Internationalisation*

A) *Appréciation de la perception du principe*

L'internationalisation est un objectif important pour les MSH, que certaines réalisent avec brio, d'autres de manière convaincante et qu'un troisième groupe peine à atteindre.

L'internationalisation est conçue comme indicateur de réussite et dynamisme. L'expérience en matière d'internationalisation (ainsi qu'en interdisciplinarité et d'interinstitutionnalité) est considérée comme un élément clé dans la stratégie de certaines MSH d'affirmer leurs rôles stratégiques dans le contexte de restructuration de la recherche. Plusieurs projets comportent une dimension européenne, voire internationale, soit du fait de leur thématique, souvent comparée, soit du fait de la participation de chercheurs étrangers. L'ouverture à l'international continue donc à s'affirmer.

B) *Mise en œuvre du principe*

a) *Réalisations intéressantes* : Nombreuses sont les réalisations positives, originales et exemplaires :

⇒ *L'international réussi génère plus d'international* : la FMSH a associé des chercheurs irakiens à son projet sur l'Irak, ce qui a fait émerger une problématique originale autour du rôle des tribus dans la société moyen-orientale. Son attractivité est démontrée par le développement d'un autre projet

avec des chercheurs canadiens, aussi bien que par un élargissement de la problématique à l’Afrique du Nord.

- ⇒ *Rôle d’incubateur de projets innovants à travers des réseaux multi-institutions et multi-pays* : C’est le rôle le plus productif de l’international, où il contribue à la conception de nouvelles problématiques et approches.
- ⇒ *Présence sur plusieurs continents* : Certaines MSH excellent dans cet aspect de l’internationalisation comme la Maison René-Ginouès (Nanterre) qui affirme avec fierté sa présence sur tous les continents. La MSH en Bretagne illustre par une carte éloquente sa forte internationalisation. D’autres MSH sont plus concentrées, avec des axes internationaux bien définis comme celle d’Aquitaine tournée particulièrement vers l’Europe, l’Afrique, le Canada.
- ⇒ *Participation à des projets et programmes européens* : Une tendance positive en train de se généraliser est la participation à des projets et réseaux européens. Ramsès, le réseau d’excellence de Centres de recherche en sciences humaines sur la Méditerranée, piloté par la Maison méditerranéenne de sciences de l’homme d’Aix-en-Provence en est un exemple excellent. Il s’inspire de l’ambition de contribuer au renforcement de l’espace européen de la recherche, ainsi qu’à la création d’un espace académique méditerranéen. La MSH Ange-Guépin coordonne un réseau européen du 6^{ème} PCRD, RECWOWE, qui réunit 29 partenaires européens répartis dans 17 pays.
- ⇒ *Ouverture vers des problématiques internationales* : Les études européennes sont l’axe prioritaire à Strasbourg et Lille ; d’autres MSH comme celles de Toulouse et Bordeaux se sont aussi engagées sur cette voie. La FMSM s’ouvre vers l’Asie et le Sud. Les chercheurs de la Maison René-Ginouès dirigent une quarantaine de missions archéologiques à l’étranger. À signaler aussi les échanges comme pratique d’internationalisation et comme objet de recherche ; cette symbiose est illustrée par cinq projets portant sur la comparaison des échelles de temps et d’espace sur les lieux, les formes et les pratiques de l’échange en Méditerranée. Les espaces frontaliers sont particulièrement propices à l’international comme l’atteste la MMSH (Aix) avec son Dictionnaire de la Méditerranée et la Bibliothèque virtuelle de la Méditerranée.
- ⇒ *Diffusion internationale de la recherche* en anglais, allemand, arabe, etc. par le biais de maisons d’édition étrangères (Brill, etc.).
- ⇒ *Rôle de médiation* : La faiblesse des contacts entre pays du Sud donne une importance cruciale à la médiation des acteurs du Nord que certaines MSH comme la FMSH accomplissent avec un savoir-faire remarquable.
- ⇒ *Accueil de chercheurs étrangers et de post-doctorants* : La MSH de Poitiers a élaboré une typologie de trois groupes d’invités par rapport à leur accès aux locaux. La FMSH a une expérience stimulante d’accueil de jeunes chercheurs grâce à une riche gamme de bourses. La MSH Ange Guépin (Nantes), en coopération avec le nouvel IEA, va renforcer l’orientation déjà présente d’accueil de chercheurs étrangers, orientée plus particulièrement vers le développement de relations intellectuelles « nord – sud ».
- ⇒ *Diversification des partenaires étrangers* : développement des contacts avec des centres de recherches et universités, de plus en plus nombreux, ainsi qu’avec les Instituts français à l’étranger et les Ecoles françaises à l’étranger. La Maison

René-Ginouvé a une expérience exemplaire dans ce dernier type de coopération. La Maison méditerranéenne de sciences de l'homme dans le cadre du projet Ramsès s'oriente vers des décideurs européens à Bruxelles, des diplomates, des fondations (p.ex. Friedrich Ebert).

- ⇒ *Coopération entre MSH et Institut d'Etudes Avancées* : Le premier IEA a ouvert ses portes à Nantes en février 2009, trois autres sont à différentes étapes de réalisation. Le déménagement dans un même espace et la forte imbrication de la MSH et de l'IEA à Nantes sont un signe prometteur de synergies innovantes en matière d'internationalisation. Des liens étroits et productifs sont programmés même en phase de préfiguration. La MMSH (Aix) prévoit deux types d'actions avec l'Institut méditerranéen de recherches avancées : des rendez-vous et des rencontres publiques ; des actions propres à favoriser l'interaction entre chercheurs étrangers, d'une part, chercheurs et grand public de l'endroit, d'autre part.
- ⇒ *Colloques, congrès, symposiums, séminaires internationaux* : le sine qua non du fonctionnement de chaque institution scientifique prestigieuse, les exemples dans les MSH abondent. Les écoles d'été (surtout dans des cadres de projets européens comme Ramsès) en sont une version intéressante qui crée des contacts et réseaux parmi étudiants et doctorants.
- ⇒ *Personnel administratif spécialisé* : Certaines MSH comme Ange Guérin se sont dotées d'un directeur adjoint en relations internationales pour impulser la dimension européenne et internationale de leurs activités.
- ⇒ *La composition du Conseil scientifique* dans certaines MSH respecte le souci d'ouverture à l'international.

b) Problèmes : Plusieurs MSH soulignent l'importance accordée aux relations internationales, mais des progrès peuvent encore être faits dans ce domaine :

- ⇒ Plusieurs idées intéressantes sont incluses dans les plans, pas toujours dans les réalisations (comme le projet « Dynamiques européennes » à Toulouse) ;
- ⇒ L'international est le premier à être sacrifié quand un choix difficile s'impose. Quand un seul appel à projet est lancé (Poitiers en 2007), il concerne les équipements scientifiques ; les colloques et les chercheurs invités ne sont pas retenus.
- ⇒ L'international n'est pas présent de manière régulière et conséquente. Il ne se reproduit pas « spontanément » ; une manifestation internationale réussie (p.ex. le colloque « Trajectoires de l'Europe » à Toulouse) n'est pas toujours soutenue et développée par d'autres initiatives (colloques, projets européens) et peut être suivie par une période de manque de dynamisme international.
- ⇒ Parfois l'international est présent, mais il est du au dynamisme de certaines équipes (MSH Lorraine). Cela vaut également pour la participation à des projets européens.
- ⇒ La publication dans des grandes maisons d'édition étrangères qui contribue au rayonnement international des SHS françaises reste plutôt exceptionnelle.

⇒ Une meilleure connaissance et utilisation des moyens permettant le recrutement de post-doctorants étrangers pourrait contribuer à la visibilité internationale de MSH.

c) *Facteurs conditionnant la mise en œuvre* : Le paysage en matière d'internationalisation des MSH est très varié. Trois facteurs semblent conditionner la mise en œuvre de l'international :

⇒ L'importance accordée à l'international dans la *vision stratégique* de la MSH. Le rapport est direct et clair : les MSH convaincues de la plus-value de la coopération internationale sont plus ambitieuses dans leur ouverture, plus efficaces dans les réalisations.

⇒ *L'inscription territoriale* de la MSH facilite et stimule son internationalisation. La proximité des frontières permet de les transformer, ainsi que la région transfrontalière, en objet de recherche et en réseau de coopération ;

⇒ *L'apprentissage des outils européens* : se former à écrire et gagner des projets européens est un facteur crucial pour la multiplication des formes d'internationalisation, ainsi que pour la visibilité et la reconnaissance des SHS françaises.

Selon les MSH, deux types de situation peuvent être distingués :

⇒ L'internationalisation est une forte tradition qui est à la fois plus facile, mais aussi plus nécessaire à continuer, à développer, à renforcer.

⇒ L'internationalisation reste à inventer, à être innovée par de nouvelles pratiques, formes et résultats, à être élevée au niveau des exigences de l'espace scientifique européen.

4) *Inscription politique et sociale / implantation territoriale*

Globalement, les constats de la *Synthèse 2008* restent valables concernant « l'inscription politique et sociale / implantation territoriale »⁵. Précisons cependant que les documents envoyés par les MSH pour ces deux dernières années sont de facture très différente, allant du plus sommaire au plus détaillé. Il est ainsi difficile d'interpréter le silence de certaines MSH concernant ce double « i », et de savoir s'il est dû au désintérêt, à l'absence d'activité ou simplement au caractère schématique de certains des documents transmis.

La lecture des documents 2007 nous a suggéré quelques brèves remarques pour compléter le portrait tracé par la *Synthèse 2008*. Tout d'abord, l'inscription semble plus politique que sociale et se traduit particulièrement par l'établissement de relations avec le Conseil régional, parfois avec une municipalité. Ces relations institutionnelles, favorisées par la présence d'acteurs locaux sur le Conseil d'administration de la MSH, prennent la forme de discussion sur les priorités et de participation au financement des activités de la MSH. Habituellement, les activités de

⁵ Voir *Synthèse 2006* (2008), p. 28-30.

la MSH s'inscrivant dans les priorités locales peuvent bénéficier du support financier des programmes mis en place par le Conseil régional.

En revanche, les contacts avec la société civile, les milieux associatifs et syndicaux semblent rares, voire inexistant. Aucune MSH ne rapporte la mise sur pied de mécanismes de collecte d'informations ou d'échanges avec les populations locales, qui leur permettraient de se saisir de leurs besoins et d'élaborer des programmes de recherche-action. Des travaux sur des thèmes tels les rapports entre discours scientifique et débat public (Nantes), ou les TIC et les espaces publics (Rennes), ou encore des rencontres ou des publications visant le grand public, réalisées (Aix, Lorraine, Nanterre) ou planifiées (Bordeaux, Toulouse), s'inscrivent d'une certaine manière dans cette visée, mais mériteraient de déboucher sur des structures plus stables. Une entité qui mériterait un examen plus approfondi, de ce point de vue, est le Centre interrégional des acteurs de la politique de la ville et du développement territorial de la Région Centre et de la Région Poitou-Charente (évoqué à Poitiers).

Enfin, signalons que l'échelle de l'implantation territoriale peut être fort variable d'une MSH à l'autre. Le territoire concerné peut être très circonscrit (une ville et même un quartier), un peu plus étendu (une région comme la Lorraine ou l'Aquitaine) et même très vaste (la montagne, la Méditerranée). Les variations d'échelles impliquent évidemment des adaptations dans les stratégies d'intervention, les territoires plus vastes favorisant, imposant même, la collaboration entre MSH.

Pour terminer, s'il est vrai que les MSH plus récentes sont davantage préoccupées d'inscription socio-politique et d'implantation territoriale, il apparaît également que les MSH œuvrant dans des villes de taille moyenne y sont plus impliquées que celles déployant leurs activités dans les grandes villes comme Paris et Lyon. Ceci étant dit sous toute réserve du caractère partiel des informations contenues dans les documents qui nous sont parvenus.

5) *Identité scientifique*

Il convient de rappeler que l'identité scientifique des MSH doit être considérée comme la résultante dynamique d'une dualité : identité commune (à toutes les MSH) et identité spécifique, qui se construit au travers d'une activité synthétique décantant et affichant des priorités et des projets de moyen ou long terme. Parmi les indicateurs concrets qui témoignent d'une identité scientifique constituée et active, on doit faire figurer l'existence d'activités éditoriales (livres, revues, sites...) et le travail d'élaboration d'axes, pôles, angles d'attaques, priorités, organisant les projets et les collaborations.

A) Perception du principe

Assez souvent cité, le principe de l'affirmation d'une identité scientifique apparaît sous quatre modalités principales.

Lorsqu'il est issu d'une trajectoire antérieure que l'on juge satisfaisante parce que productive, il apparaît comme une force à conserver, une source d'intégration et

d'initiatives. C'est le cas de la thématique unitaire du « lien social » adoptée à la MSH de Nantes, thématique qui a été reconduite après examen.

Lorsqu'il est discuté dans le cadre de MSH « jeunes », il apparaît comme une nécessité centrale pour démarrer dans de bonnes conditions. C'est ainsi qu'un membre du Conseil scientifique de la MSH de Rennes, créée en 2007, parle d'« identité fondatrice », cependant que les comptes rendus permettent de voir comment s'est organisée une recherche active de ses composantes et de ses dosages.

Une troisième modalité, peu fréquente, mitige au contraire les enjeux associés à ce principe. L'identité scientifique peut alors être explicitée comme une série de quelques récurrences thématiques transversales qui ne relèvent pas à proprement parler d'un affichage ou d'un pilotage, mais caractérisent cependant une tonalité, un ensemble de préoccupations communes et durables. C'est le cas de MSH abritant des équipes aux identités et spécialisations d'ores et déjà très fortes dans le paysage scientifique français (voire international), telles que la MSH de Nanterre.

Enfin, lorsqu'il est discuté dans le cadre d'une MSH engagée dans une démarche d'introspection et rebond, il peut enfin apparaître plus négativement, comme le poids d'un passé qu'il va falloir faire évoluer, et donc comme un problème.

B) Mise en œuvre du principe

a) Réalisations particulièrement intéressantes : Parmi les élaborations qui retiennent l'attention, on note tout d'abord les démarches de décantation directe avec l'appui parfois intensif de conseils scientifiques réunis fréquemment : les MSH de Lorraine, de Bretagne ou encore de Montpellier illustrent ce type de pratique

Ensuite, on doit noter les efforts de réélaboration d'axes existants, souvent via leur resserrement en un petit nombre (aux alentours de 3 ou 4) et leur adaptation aux nouvelles conditions de fonctionnement et de collaboration. C'est le cas par exemple des MSH de Strasbourg et Dijon.

Une MSH a procédé à la conquête d'une composante nouvelle, appelée à définir largement la spécificité de son identité : la MSH de Besançon a en effet ajouté l'environnement à ses préoccupations, pour directement l'intégrer dans son sigle : MSHE.

Une trajectoire enfin mérite une mention à part, même si elle déborde de l'année de référence 2007, pour se déployer en 2008 et au-delà. Il s'agit de l'intense effort réflexif et programmatique accompli par la MSH de Toulouse. Celle-ci a d'abord réalisé une compression de ses axes, passant de 6 axes en 2006 à 4 en 2007, pour en rediscuter le contenu et l'actualisation, avant de lancer des « Assises de la MSH » qui se sont tenues fin 2008, débouchant à nouveau sur 6 « thématiques structurantes » reformulées, dont deux ont un contenu plus méthodologique.

b) Problèmes: Parmi les difficultés fréquemment évoquées dans les rapports, on trouve le risque de dilution qui accompagne l'accueil d'équipes nombreuses, ou qui résulte de la prolifération de projets et de structures.

Certaines MSH semblent avoir du mal à concilier leur ancrage local avec les exigences d'une recherche conduite au niveau international. Parfois la tension

s'exprime directement à propos des politiques éditoriales : faut-il développer ses publications propres ou l'accès à des revues internationales ?

Certaines MSH évoquent plus frontalement une absence d'identité scientifique, ou une marginalisation des efforts visant à en constituer une, souvent parce qu'elles ont été fondées sur des rassemblements de moyens mutualisés (plateaux techniques, centres documentaires).

Enfin, un dernier problème apparaît avec le risque qu'une spécialisation ou un affichage soit revendiqué simultanément par plusieurs MSH. Ces situations de redondance ne sont pas nombreuses, sauf en ce qui concerne les thématiques du « territoire », qui se retrouvent fréquemment sollicitées, et qui mériteraient d'être mieux déclinées, autant pour permettre à chaque MSH de trouver son originalité que pour favoriser les synergies.

c) *Facteurs conditionnant la mise en œuvre* : Trois facteurs semblent importants. D'une part et principalement, la présence d'un milieu scientifique diversifié, évolutif, et d'acteurs scientifiques désireux de collaborer. Certaines MSH mentionnent qu'en dépit des canaux modernes de communication auxquels elles ont accès, une forme d'isolement peut freiner les initiatives de leurs membres. Ensuite, la présence et le travail effectif d'un conseil scientifique dûment constitué (avec des personnalités extérieures) et régulièrement réuni est un facteur important de réussite, tant par ses fonctions d'alerte et d'évaluation que par ses décisions et suggestions, et le suivi qu'il assure. Enfin, l'insertion des MSH dans des programmations et contractualisations de moyen et long terme, telles que les Contrats de Plan Etat-Région ou les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur, avec la perspective d'obtenir des moyens supplémentaires, se révèle souvent l'occasion d'une redéfinition ou d'un affermissement de leur identité scientifique.

d) *Le Réseau MSH comme appui* : Ce dernier point est parfois affirmé de manière explicite. On trouve plusieurs références aux divers canaux par lesquels les responsables des MSH sont en contact et peuvent confronter leurs pratiques, voire nouer des collaborations. Le réseau permet de diffuser certaines pratiques, de normer les évaluations, de repérer et de traiter les redondances, de stabiliser une typologie des MSH propre à structurer les débats⁶, et enfin, *last but not least*, de construire des synergies.

6) *Au delà des cinq « i »*

Deux principes d'appréciation de l'activité scientifique sont mentionnés qui ne se laissent rattacher directement à aucun des cinq « i », et dont on peut se demander s'ils ne devraient pas, à terme, être incorporés dans les grilles d'évaluation à développer par le conseil scientifique du Réseau.

L'un est l'innovation. S'il est indiscutable que le caractère plus ou moins innovant d'un projet est propre à peser dans son évaluation, on peut en revanche s'interroger

⁶ La typologie discutée dans la *Synthèse 2006* (2008, pp. 34-36) est citée à Lyon ISH et évoquée à Toulouse et à Tours.

sur la pertinence d'un principe d'innovation qui figurerait parmi les principes généraux d'orientation d'une structure fédérative. En effet, selon les domaines, assurer dans la durée la production de connaissance peut être tout aussi important que d'aborder de nouveaux terrains. Par ailleurs, un développement soutenu des outils de connaissance peut exiger un travail en apparence peu innovant, du moins dans une appréciation à court terme. Sans doute serait-il plus approprié de parler d'un principe de développement. La notion de développement est cependant nécessairement comprise dans le concept moderne de science, activité basée sur la révision permanente de ses acquis. On notera sur ce point une complémentarité entre Réseau des MSH et Réseau des IEA, ceux-ci assumant explicitement une fonction d'innovation.

L'autre est le renouvellement du personnel de recherche. Ce principe est sous-jacent à l'engagement des MSH, reconnu par leur Charte, en matière de formation doctorale. Il est parfois évoqué dans l'appréciation de la composition des équipes porteuses de projets. Plus peut-être que le précédent, il a vocation à s'appliquer en toute situation et décision à prendre dans le cadre d'une structure fédérative de recherche, et mériterait donc d'être mieux valorisé dans la documentation émanant du Réseau.

IV. L'évaluation des MSH et de leur Réseau – Réflexions prospectives

par Linda Hantrais

Lors de la réunion du Conseil scientifique et du Comité des Directeurs à Bordeaux en mai 2005, le Groupe de travail qui avait été constitué pour mener une réflexion sur l'évaluation en SHS a présenté un état de la question. Ensuite, ces travaux ont été repris et élaborés dans l'ouvrage dirigé par J. Commaille sur l'Avenir de la recherche et Maisons des sciences de l'homme, publié en 2006. Un chapitre de l'ouvrage du CNER sur l'évaluation de la recherche en SHS, publié également en 2006, a été consacré aux critères et indicateurs en SHS couvrant l'ensemble des disciplines et des instances d'évaluation.

1) Problème de l'évaluation des MSH

Le chapitre sur l'évaluation dans l'ouvrage collectif, rédigé avec Birgit Arve-Parès, évoquait le problème qui se pose lors de l'évaluation des structures fédératives en raison surtout de la pluridisciplinarité et de l'interinstitutionnalité des Maisons, qui sont, comme le montre la première synthèse annuelle, des points forts particuliers à ces structures. Ces aspects sont mal, ou pas du tout, saisis dans la plupart des évaluations. Les MSH sont d'autant plus difficiles à évaluer, aussi bien individuellement qu'en tant que réseau, à cause de la grande diversité de leurs statuts. La majorité des Maisons ayant un statut d'unité mixte de services n'ont pas en effet une mission de recherche, même si la situation à cet égard est en train d'évoluer.

La conclusion tirée en 2006 était que les instances d'évaluation existantes sont mal adaptées à l'évaluation des structures fédératives et qui n'ont pas vocation à faire de la recherche, et qu'elles ont besoin d'être repensées. Ce sera le point de départ et aussi le point d'arrivée de ce texte.

2) Repositionnement des SHS françaises

Sur un plan plus large, le chapitre dans l'ouvrage du CNER analysant les critères et indicateurs (un autre chapitre porte sur les instances et procédures d'évaluation) évoque les raisons pour le mauvais positionnement des SHS françaises dans les palmarès internationaux des performances de la recherche. La comparaison est d'autant plus défavorable aux SHS françaises lorsqu'elle est basée sur la recherche dans les universités, excluant ainsi les chercheurs CNRS, qui sont sur-représentés dans les MSH.

Le rapport CNER attribue ce mauvais positionnement des SHS en France à l'inadéquation aux travaux dans ces disciplines de la majorité des indicateurs quantitatifs utilisés dans les comparaisons, et à la faible visibilité sur le plan international de la recherche française en SHS en particulier, pour des raisons de

langue et de culture. Force est de constater que, tant que les critères utilisés pour évaluer la recherche en SHS (publications dans les revues internationales, projets abrités par des unités de recherche constituées, et préférence pour la recherche fondamentale et théorique) sont celles des sciences de la matière et de la vie, les SHS françaises risquent de rester les parents pauvres, et les MSH n'auront pas le rayonnement auquel elles aspirent.

En réponse au problème de trouver des indicateurs appropriés, le rapport du CNER souligne l'intérêt de porter un jugement sur l'intégralité du processus de recherche et non sur ses seuls résultats, s'appuyant non seulement sur des indicateurs quantitatifs fiables mais aussi sur des critères qualitatifs pertinents, tout en restant sensibles aux différences entre les disciplines. Une telle approche permet de mesurer non seulement l'impact des résultats de la recherche, mais aussi la pertinence et la cohérence du projet global d'activité, et l'efficacité du processus de sa mise en œuvre, eu égard à l'ensemble des missions de la recherche, qu'elles soient fondamentales ou finalisées.

Cette recommandation s'applique aussi bien à l'évaluation individuelle qu'à celle des équipes et des groupements fédératifs comme les MSH et le Réseau des MSH. C'est en effet l'approche que le Conseil scientifique du Réseau a adopté lors de l'admission de nouvelles Maisons dans le Réseau, et c'est ce qu'il a cherché à faire en rédigeant la synthèse annuelle des activités des Maisons.

La question posée par Pierre Guibentif à la fin de la première synthèse des bilans des Maisons en 2008 est de savoir quels «indicateurs *chiffrés*» pourraient être utilisés pour mesurer les performances des Maisons en tant que Réseau au cours du temps et sur le plan international, à l'aide des cinq « i » (voir Guibentif, 2006). Le qualificatif «chiffré» soulève le spectre de la bibliométrie. Ce texte propose des indicateurs chiffrés autres que bibliométriques, qui pourront être présentés sous forme d'un tableau de bord, appuyés par l'exemple de l'AERES. D'autres approches (CNRS-SHS, Research Assessment Exercise au RU et la Conférence des Recteurs des Universités Suisses) ont donné lieu à des documents qui ont été distribués lors de la rencontre de Nantes, février 2009, qui a réuni directeurs de Maisons et conseillers scientifiques du Réseau.

3) *L'AERES et les SHS*

Même s'il convient d'exprimer quelques réserves sur sa faisabilité de la mise en place de l'AERES, vue l'immensité de la tâche qui lui avait été assignée et le peu de temps à sa disposition pour le montage de l'agence avant qu'il ne commence ses travaux d'évaluation, il est encourageant d'observer que le descriptif de la section de son site consacrée aux unités de recherche souligne le fait que :

L'activité d'une unité de recherche fait l'objet d'une appréciation *qualitative* fondée principalement sur l'évaluation par les pairs, complétée par un certain nombre d'indicateurs aussi objectifs que possible. À l'estimation globale de la qualité de la production scientifique et du rayonnement d'un laboratoire, s'ajoute la prise en considération de l'organisation et de la répartition des travaux entre ses membres.

Mais, et c'est ce qui soulève des doutes sur le progrès accompli, ce paragraphe sert d'introduction à un document qui décrit les «critères d'identification des chercheurs et enseignants-chercheurs "publiants"», permettant ainsi aux évaluateurs de faire «une

estimation de la proportion des chercheurs et enseignants-chercheurs» dans l'unité, puisqu'il s'agit là d'«un des indicateurs de son activité», car :

Un enseignant-chercheur [en SHS] est considéré comme publiant si sa production scientifique de rang A est au moins égale en quatre ans à celle apparaissant dans le tableau [présenté dans le document],

à savoir quatre publications pour un chercheur et deux pour un enseignant-chercheur. Il suit une liste de catégories de publications (en premier lieu les «revues internationales») considérées par la communauté scientifique comme étant de rang A. Les publications de rang A peuvent également être des articles dans les revues considérées comme étant de «très bon niveau», d'où les débats animés et conflictuels au sein de la communauté lorsqu'il lui est demandé de classer les revues. Les chapitres «de portée nationale en SHS» peuvent aussi être pris en compte. D'autres concessions sont faites aux SHS en acceptant les articles «longs» dans un congrès international ou la constitution de bases de données et les éditions critiques (voir aussi les remarques supplémentaires pertinentes aux SHS à la page 3 du document).

En 2008, le Conseil de l'AERES a publié une liste des revues pour chaque disciplines en SHS classées A, B, C, avec en note la remarque :

Pour déterminer le nombre de "produisant en recherche et valorisation" dans un laboratoire, les revues ici classées A et B sont considérées comme des «publications de rang A» au même titre que d'autres formes de production scientifique (voir la note relative au "produisant en recherche et valorisation" sur le site de l'AERES, section 2).

Il est intéressant de constater que cet indicateur chiffré est :

à pondérer en fonction du contexte défini par sa situation dans la carrière et son engagement dans des tâches d'intérêt collectif pour la recherche.

Il est aussi à retenir que cette mesure chiffrée doit être complétée par d'autres indicateurs tels que le «rayonnement scientifique». Ces autres indicateurs «chiffrés» ne sont pas étayés dans le document. Tandis que ce sont le nombre de citations des travaux et le facteur H, qui servent de critères du rayonnement pour les revues dans les autres disciplines, les indicateurs du rayonnement étaient encore à l'étude pour les ouvrages en SHS. Le document ne disait pas, par exemple, comment pourraient être «chiffrés» d'autres critères qui sont pertinents aux MSH (les cinq « i ») comme :

- ⇒ la participation à des réseaux et programmes nationaux et internationaux
- ⇒ la prise de risque dans la recherche (notamment aux interfaces disciplinaires)
- ⇒ l'ouverture vers le monde de la demande sociale
- ⇒ les responsabilités dans la gestion de la recherche nationale et internationale ou dans la publication de revues ou de collections internationales
- ⇒ l'investissement dans la diffusion de la culture scientifique, la recherche appliquée ou l'expertise.

En conséquence, les premiers rapports de l'AERES, publiés sur le web, nous informent peu sur la manière dont ces critères ont été appliqués à l'évaluation des unités et pas du tout sur le processus permettant d'arriver à la note globale (A+, A, B, C) qui serait attribuée à chaque unité.

Les rapports sur les unités, disponibles sur le web, commencent toujours par une «présentation succincte de l'unité». Par exemple, dans le cas de l'IEP de Paris, la liste des données chiffrées présentées par les évaluateurs des centres recouvre :

- ⇒ effectifs
- ⇒ nombre de HDR et nombre encadrant des thèses
- ⇒ nombre de thèses soutenues en 4 ans
- ⇒ nombre de thèses en cours et mode de financement
- ⇒ nombre de membres bénéficiant d'une PEDR
- ⇒ nombre de publiants

Dans la plupart des centres de l'IEP, on peut constater que tous les chercheurs sont «publiants», et que presque tous les centres sont notés A+, même le Centre de Données Socio-Politiques, qui est une UMS, tandis que l'institution n'obtient qu'un A. Il y va de même du Collège de France. Avec seuls 24 publiants pour 52 enseignants-chercheurs, le Laboratoire d'économie de Paris-Dauphine obtient un C, et le rapport insiste sur le faible niveau des publications. Les MSH abritées par les universités ne semblent pas avoir été notées, ce qui n'est guère étonnant étant donné le peu de points de repères comparatifs disponibles.

Dans le cas du CDSP, il est intéressant pour notre propos de constater que :

N'ayant pas vocation à faire directement de la recherche..., il ne saurait être évalué selon les critères qui prévalent lorsqu'il s'agit d'une Unité Mixte de Recherche ou d'une Équipe d'Accueil.

En effet, les données chiffrées répertorient le personnel, mais «Le reste [est] sans objet pour une UMS»

L'exemple du rapport de l'AERES sur le Collège de France est parlant, car les évaluateurs signalent que :

Beaucoup des indicateurs développés ces dernières années pour évaluer les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ne s'appliquent donc [à cause de son rôle emblématique] pas, ou mal, au Collège.

et de recommander :

Le Collège devrait développer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs (en matière d'audience en France et à l'étranger, en matière de formation doctorale, ...) afin d'aider au pilotage de l'ensemble de ses activités de recherche, d'enseignement, de diffusion des savoirs et à la connaissance de ses publics.

Le rapport des évaluateurs sur le Collège de France signale, en outre, qu'il lui manque une auto-évaluation et que peu de publications portent le nom de l'institution parce que les auteurs appartiennent à d'autres institutions. Le Collège ne figure pas d'ailleurs dans le classement de Shanghai (de même que le CNRS). Bien que le Collège de France et les MSH aient très peu en commun par ailleurs, en matière d'évaluation, ils se trouvent face à des défis semblables.

A la fin de chaque rapport, les évaluateurs présentent des points forts, des points faibles, qui sont repérés même lorsque les notes sont les plus élevées possibles, et des recommandations. Les directeurs des centres ou des instituts évalués ont le droit de réponse.

Il est intéressant de voir comment les directeurs exploitent ce droit de manière à tourner en leur faveur les commentaires négatifs, pour montrer que les évaluateurs n'ont pas pu tout saisir lors d'une visite d'une journée et à partir des documents fournis, ou pour renchérir sur les recommandations qui vont dans le sens qu'ils souhaitent. Le rôle des évaluateurs devient ainsi celui de conseiller : comment faire (encore) mieux dans le cas d'une unité qui a été bien évaluée.

Le Collège de France, dans sa riposte, exploite l'occasion pour proposer lui-même quelques données chiffrées : nombre d'ouvrages dans sa bibliothèque, nombre de documents sur son site et nombre de consultations du site, nombre de doctorants et de professeurs étrangers. Il signale qu'il publie déjà chaque année un tableau de bord.

Le rapport sur la MSH Paris Nord ne fait pas référence aux données chiffrées, et nous ne connaissons pas la note proposée par les évaluateurs, mais il est encourageant de relever que le rapport reprend les cinq « i », que le cadre offert par ces principes semble être bien accueilli et que les évaluateurs ont été sensibles à l'ambiance dynamique qui a pu être transmise dans les documents fournis et lors de la visite. Cette observation renforce l'importance de l'élaboration d'un outil d'auto-évaluation des Maisons et confirme l'intérêt d'une évaluation visant à servir de conseil et non de juge.

4) *La deuxième campagne d'évaluation par l'AERES*

Reconnaissant que la procédure utilisée lors de la première campagne d'évaluation avait constitué une «condensation considérable» de l'information recueillie dans les rapports sur les unités, l'AERES a décidé en octobre 2008 d'adopter une notation des unités et équipes de recherche à partir de 4 critères et à 4 niveaux (A+, A, B, C) lors de l'évaluation de la vague D du quadriennal en 2009. Cette nouvelle approche doit offrir aux intéressés une information plus pertinente et plus opérationnelle (voir «Processus de rédaction du rapport et de notation dans l'évaluation des unités de recherche», 2008).

Les quatre critères affichés portent sur

- ⇒ la production (qualité, quantité, impact)
- ⇒ l'attractivité (nationale, internationale)
- ⇒ la stratégie (management, lancement de jeunes équipes)
- ⇒ le projet (qualité, opportunité)

Il est signalé que les deux premiers éléments de caractérisation de l'unité sont destinés à «ceux qui souhaitent contrôler la fécondité des investissements réalisés dans le passé», et les deux autres le futur, visant «à éclairer les financeurs, agences de moyens, tutelles et autres intervenants du domaine sur le potentiel de développement». La note générale résume l'impression globale «pour les autres publics». C'est ainsi que nous apprenons indirectement quels sont les objectifs de l'évaluation et comment seront exploités les résultats, tandis que ces informations auraient dû être le point de départ de l'élaboration des critères et des éléments essentiels portés longtemps avant l'évaluation à la connaissance des unités afin de leur permettre d'orienter leurs activités et de préparer leur documentation.

Il est précisé que la notation ne dépendra pas de «l'application automatique d'une formule, fût-elle complexe» et que les éléments fournis doivent permettre d'améliorer le positionnement de l'unité dans le paysage de la recherche, ce qui suppose à la fois la mise en cohérence et la comparaison des notes (benchmarking) par les commissions de notation des évaluations fournies par les comités de visite.

Le carnet de visite, qui s'adressait aux établissements et organismes de la vague C, précisait les critères et indicateurs à utiliser pour les unités de recherche, sous réserve que le document correspondait à la phase transitoire du travail de l'Agence et ne faisait pas de distinction entre les disciplines. Ces éléments étaient regroupés sous neuf rubriques :

1. Stratégie scientifique (appréciée à travers le dispositif mis en œuvre pour atteindre les objectifs préconisés)
2. Résultats scientifiques (qualité des activités scientifiques)
3. Instruments de recherche mis à disposition de communautés scientifiques au-delà de l'unité
4. Construction et entretien de relations partenariales avec le monde socio-économique
5. Production de connaissances opérationnelles destinées à des utilisateurs de la recherche, le transfert et la valorisation socio-économique de recherches
6. La formation et la diffusion de la culture scientifique
7. Diffusion des connaissances et veille sociétale
8. Expertises
9. La gouvernance et le fonctionnement de l'unité (nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs permanents déclarés et productifs, HDR, PEDR, doctorants, post-doctorants et chercheurs invités ; infrastructures)

Le rapport d'évaluation devait comporter une analyse globale de l'unité, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen, une analyse équipe par équipe et par projet, une analyse de la vie de l'unité en termes de management, de ressources humaines et de communication.

Les critères apparaissent ensuite, présentés en 15 éléments, dans la «Grille d'évaluation d'une unité ou équipe de recherche» (juillet, 2008), à noter de 5 (excellent) à 1 (médiocre), ou à classer «sans objet».

La «Grille d'évaluation d'une fédération de recherche», mise à la disposition des évaluateurs en octobre 2008, c'est-à-dire assez tardivement par rapport au calendrier des évaluations, demande aux évaluateurs de noter les neuf éléments suivants :

Le bilan :

1. La qualité scientifique et notoriété des unités participant à la fédération
2. Le degré de mutualisation des équipements et des plateaux techniques
3. L'animation scientifique et la qualité des projets spécifiques à la fédération
4. La place dans le paysage national et européen : participation à des réseaux nationaux et européens [sans référence à d'autres régions géographiques et culturelles]

5. La capacité à obtenir des financements
6. La gouvernance, la cohérence et la vitalité de la Fédération

La prospective et le projet :

7. La qualité des projets, la pertinence des objectifs proposés par la structure fédérative au regard de ses mission, de sa taille, de son organisation et de sa capacité à avoir réalisé le projet précédent.
8. La politique d'incitation à l'émergence de sujets innovants, à la prise de risque et aux sujets frontières.
9. La politique d'animation de la fédération, la politique de recrutement, l'analyse prospective à moyen et à long terme des besoins et des compétences.

Bien que la grille ne fasse pas non plus de distinction entre les disciplines, il ne serait pas très difficile d'appliquer ces éléments aux Maisons des sciences de l'homme et du Réseau, toutefois en y apportant quelques ajustements si le Réseau souhaite maintenir le cadre des cinq « i », et, en même temps, dans le but d'éviter de multiplier le nombre de grilles d'évaluation. La grille à appliquer devrait contenir une mise en garde sur le système de notation qui ne saurait être appliqué par les évaluateurs sans référence à des normes ou standards adaptés au contexte

5) *Vers une évaluation plus adéquate des MSH*

Les synthèses annuelles et les rapports des conseils scientifiques des Maisons nous montrent que le travail de mise en place d'indicateurs autres que seulement bibliométriques est déjà bien avancé et fondé sur des bases solides (voir l'exemple du rapport AERES sur Paris-Nord). Il s'agit désormais d'affirmer la pertinence des indicateurs quantitatifs et qualitatifs eu égard aux cinq « i », et d'insister sur la nécessité de précéder l'exercice d'appréciation des activités des Maisons et du Réseau par une analyse des objectifs attribués à la fois à ces deux types d'institutions fédérées et à l'évaluation elle-même : notamment faire ressortir la valeur ajoutée et la valeur d'existence de ces fédérations.

La «présentation succincte», pour reprendre la terminologie de l'AERES, des Maisons pourrait ainsi comprendre les critères suivants (à moduler en fonction du statut d'UMS ou d'UMRS de chaque MSH), afin d'apprécier les points forts et les points faibles des Maisons et de savoir dans quelle mesure la coopération entre les équipes au sein de chaque Maison ajoute de la valeur :

interdisciplinarité : disciplines abritées et nombre de programmes de recherche, de publications, de doctorants, de financements, d'événements rassemblant différentes disciplines pilotés sous les auspices de la Maison, cas exemplaires d'une véritable interdisciplinarité

dynamique interinstitutionnelle : données institutionnelles, y compris entités de rattachement et unités fédérées, et nombre d'activités impliquant différentes institutions, nombre de services mis en commun, cas exemplaires de la valeur ajoutée de la dynamique interinstitutionnelle

orientation internationale : liens internationaux, nombre de programmes de recherche, de publications, de doctorants, de visites, de financements, d'événements impliquant les chercheurs étrangers, cas exemplaires de la notoriété internationale

inscription politique et sociale/implantation locale et régionale : listes des entités de rattachement et des manifestations et missions d'intérêt général que la Maison a pilotées, cas exemplaires de la valeur ajoutée des ces activités

identité scientifique : liste des thématiques et projets phares rendus possibles par l'existence de la Maison, cas exemplaires du développement d'une identité scientifique distinctive

Chaque Maison devrait pouvoir produire un tableau de bord (à joindre au rapport annuel), lui permettant de mesurer la progression chiffrée de ses activités au cours de la période du contrat quadriennal, et offrant au Réseau et du Réseau une vue d'ensemble. Le tableau comparatif et les cas exemplaires offriront des points de repère non pas pour classer les Maisons les unes par rapport aux autres, mais pour mettre en exergue la grande variété de leurs configurations et de leurs activités ainsi que l'évolution de leurs structures et de leurs projets.

Chaque critère devrait être accompagné d'un justificatif, sous forme d'une auto-évaluation des progrès accomplis. Comment la structuration de l'unité (infrastructures, outils, personnel) permet-elle, par exemple, de remplir tel ou tel critère ? Dans quelle mesure et comment la stratégie mise en place a-t-elle permis à l'unité d'atteindre les objectifs ? Comment à l'avenir va-t-elle assurer son rayonnement et son attractivité.

L'objectif de l'évaluation des Maisons et du Réseau par l'AERES serait ainsi de repérer la valeur ajoutée de la fédération des unités de recherche et de l'appui qui leur est apporté, autrement dit sa valeur d'existence en tenant compte de sa valeur d'usage, conformément à sa mission. La logique de l'évaluation serait de dire que, si la valeur ajoutée d'avoir réuni des équipes de chercheurs en SHS dans les Maisons ou d'avoir créé le Réseau des MSH n'est pas démontrée, ils doivent cesser d'exister. Si, en revanche, cette valeur ajoutée est confirmée, ils doivent être correctement soutenus et financés, sachant qu'ils auront toujours des comptes à rendre.

Par voie de conséquence, le Conseil scientifique serait en mesure de proposer à l'AERES qu'elle adopte la structure des 5 « i » comme cadre pour ses visites et ses rapports, en lui proposant une structure argumentée susceptible de faire ressortir la cohérence interne et externe des Maisons ; la capacité à être un point de rencontre et un creuset des disciplines, du transfert et de la diffusion des connaissances par son intermédiaire, et du rayonnement des SHS en France et à l'étranger ; sa vocation d'ouverture des SHS sur l'environnement socio-économique et culturelle ; et la structuration de l'identité scientifique des SHS au niveau national.

Références

Arve-Parès, B. et Hantrais, L. (2006), «Enjeux de l'évaluation des Maisons des sciences de l'Homme», in J. Commaille (sous la dir.) *Avenir de la recherche et Maison des sciences de l'Homme*, Paris : La documentation française, 71–86.

CNER (Comité national d'évaluation de la recherche) (2003), *Évaluation de la recherche publique dans les établissements publics français*, Paris : La

Documentation française. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000094/index.shtml>

Guibentif, P. (2006) «Les principes fondateurs du Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme» , in J. Commaille (sous la dir.) *Avenir de la recherche et Maison des sciences de l'Homme*, Paris : La documentation française, 29–69.

Hantrais, L. (2006) *Pour une meilleure évaluation de la recherche publique en sciences humaines et sociales*, vol. 2, CNER, Paris: La Documentation française.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000689/index.shtml>

Sites et documents AERES

<http://www.aeres-evaluation.fr/> (section unités)

«Carnet de visite des unités de recherche» (sans date).

«Grille d'évaluation d'une unité ou équipe de recherche», 22 juillet 2008.

«Grille d'évaluation d'une fédération de recherche», octobre 2008.

«Processus de rédaction du rapport et de notation dans l'évaluation des unités de recherche», octobre 2008.

<http://www.aeres-evaluation.fr/Presentation-de-la-rubrique>

Liste des revues scientifiques en SHS

<http://www.aeres-evaluation.fr/La-liste-des-revues-scientifiques>

Rapport d'évaluation du Collège de France :

<http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/AERES-S1-CollegeFrance.pdf>

V. Conclusions

1) *Quant au suivi des activités des MSH*

Dans l'esprit des conclusions de la partie IV, le conseil scientifique donnera priorité, dans ces prochains mois, à l'élaboration d'une grille susceptible d'orienter les MSH dans le développement d'un tableau de bord, au sens des conclusions de la partie IV de la présente synthèse, grille qui puisse aussi servir de base à un questionnaire destiné à récolter une information structurée sur les activités des différentes MSH.

À cette fin, des contacts seront établis en particulier avec l'AERES, en vue d'harmoniser les critères d'évaluation.

2) *Quant au suivi des activités du Réseau*

En divers endroits de la présente synthèse, et tout particulièrement de sa partie IV, on a pu constater l'importance que doit revêtir, dans le proche avenir, la mise au point d'outils permettant d'assurer le suivi non seulement des MSH qui composent le Réseau, mais aussi du Réseau lui-même. Cette question a été déjà abordée à différentes reprises dans les instances du Réseau, en particulier depuis mai 2008 (Réunions du comité directeur et du conseil scientifique de Besançon en mai 2007). Elle doit maintenant être reprise avec l'objectif de construire un outil comparable aux « i » utilisés pour le suivi des MSH.

À cette fin, il conviendra d'intensifier les rapports de coopération déjà existant entre le Réseau national des MSH et le Réseau français des Instituts d'études avancées, qui doit remplir une mission analogue de suivi et d'évaluation.

3) *Quant à l'articulation entre suivi du Réseau et suivi des MSH*

Au vu de l'expérience des deux premières années de fonctionnement du conseil scientifique, et des données présentées dans la partie II de la présente synthèse, et considérant l'importance que devrait prendre dans l'avenir l'évaluation du Réseau lui-même, on pourrait envisager que, dans l'avenir, le travail d'auto-évaluation du Réseau s'effectue alternativement selon deux modalités :

⇒ Les activités des MSH seraient périodiquement analysées au moyen d'un questionnaire émanant du Réseau, à l'instar de ce qui a été mis en pratique pour l'exercice 2006. Un tel questionnaire, cependant, ne serait appliqué qu'une année sur deux, afin de réduire la charge de travail des maisons, et de rendre mieux perceptibles les évolutions. Par ailleurs, cette analyse devrait être menée, comme le prévoit la Convention constitutive du GIS, et comme cela a été mis en pratique – selon une modalité expérimentale – pour l'exercice 2007, en

collaboration entre les conseils scientifiques des MSH et le conseil scientifique du Réseau. Concrètement, cela signifierait que les questionnaires remplis par les MSH seraient, dans un premier temps, appréciés par les conseils scientifiques des MSH, et transmis au conseil scientifique du Réseau avec l'avis de ces conseils.

- ⇒ Une année sur deux, le conseil scientifique du Réseau se consacrerait à l'évaluation des réalisations du Réseau lui-même.

Un tel système pourrait être mis en route selon le calendrier suivant :

- ⇒ Cette année 2009, le conseil scientifique, après approbation de la présente *Synthèse 2009*, élaborerait un rapport sur un certain nombre d'activités du Réseau lui-même, menées au cours de l'année 2008, à approuver au printemps 2010 (*Synthèse 2010*).
- ⇒ Courant 2009, un questionnaire serait distribué aux MSH et rempli par les directions. Le questionnaire rempli serait apprécié par les conseils scientifiques des MSH début 2010. (Tout comme pour l'exercice 2006, le questionnaire pourrait être rempli par des renvois à la documentation déjà produite par ailleurs).
- ⇒ En automne 2010, le conseil scientifique du Réseau disposerait du matériel nécessaire pour élaborer la *Synthèse 2011*, basée sur les questionnaires et les avis des conseils scientifiques des maisons.

Le conseil scientifique s'en remet au comité directeur du Réseau pour décider de la mise en œuvre d'un tel mode d'auto-évaluation, et pour apprécier s'il peut être considéré comme correspondant à l'esprit de l'article 3.2. de la Convention constitutive.

4) *Quant aux réponses des MSH aux demandes d'information du conseil scientifique du Réseau*

Le Conseil scientifique du Réseau constate avec satisfaction que, d'une manière générale, les MSH répondent de manière appropriée aux demandes qui leur sont adressées de la part du conseil scientifique du Réseau, ce qui a permis à ce conseil, sur deux années successive, de travailler sur une très bonne documentation. Il s'en remet au comité directeur pour apprécier comment pourrait être assuré un meilleur respect des délais indiqués, et un meilleur taux de réponse encore que celui qui a pu être atteint.

5) *Quant aux conseils scientifiques des maisons*

Considérant les observations recueillies dans la partie II de la présente synthèse, le conseil scientifique du Réseau préconise la mise en place à brève échéance de conseils

scientifiques dans les MSH où un tel organe n'existe actuellement pas. Leur composition actuelle devrait être rendue publique.

Il encourage les directions des MSH à viser à moyen terme, là où des telles formules n'ont pas encore été adoptées, que leur conseil scientifique soit composé principalement d'experts scientifiques extérieurs au site de la MSH et qu'il comprenne des personnalités de l'étranger (entre un tiers et une moitié). Ces experts devraient être nommés selon une procédure dans laquelle interviendraient les entités de rattachement de la MSH, ainsi que, selon les cas, les collectivités territoriales appuyant les activités de celle-ci. Le conseil scientifique devrait être présidé par l'un de ses membres, élu par ses pairs⁷.

Les correspondants du conseil scientifique du Réseau auprès de la MSH devraient être invités aux travaux des conseils scientifiques des MSH, de préférence sans en être membres, ceci afin de pouvoir assumer des fonctions d'observateurs dans les comités d'évaluation de l'AERES.

Il conviendrait que, dans l'avenir, les conseils scientifiques de toutes les MSH soient périodiquement invités à se prononcer sur les activités de la Maison dans leur ensemble et sur l'orientation stratégique adoptée.

Les conseils scientifiques devraient, au-delà de l'approbation des initiatives reconnues et soutenues par les MSH, assurer un suivi de celles-ci. L'analyse des questionnaires mentionnés au point précédent pourrait fournir un bon cadre à ce suivi.

6) *Quant aux cinq « i »*

Le conseil scientifique du Réseau constate – voir la partie III de la présente synthèse – que les cinq « i » ont été, dans l'ensemble, bien assimilés comme références dans le travail de réflexion et d'auto-évaluation du Réseau, et que les réalisations des MSH traduisent des efforts soutenus dans le sens de leur mise en œuvre. Il est permis de dire qu'ils sont, globalement, mis en pratique de manière effective. En vue de possibles améliorations, le conseil préconise en particulier :

- ⇒ un approfondissement de la réflexion critique, épistémologique, méthodologique et organisationnelle, quant à la mise en œuvre des principes d'interdisciplinarité et d'internationalisation du travail scientifique ;
- ⇒ le développement de mécanismes destinés à doter les MSH et le Réseau d'une meilleure connaissance des attentes du public envers les SHS, au-delà de celles qui lui sont transmises par les acteurs politiques et économiques ;
- ⇒ un approfondissement de la réflexion sur les rapports entre les MSH et les équipes et laboratoires qui interviennent dans leurs activités, ainsi que sur le statut des axes destinés à mieux identifier et structurer ces activités.

À côté des cinq « i », il encourage les MSH à accorder grande importance à la formation et à la professionnalisation de jeunes chercheurs, notamment dans le cadre

⁷ Cette formule institutionnelle correspond à celle adoptée par les actuelles USR. Rappelons aussi que la Charte européenne du chercheur prévoit que son évaluation devra être confiée à « un comité indépendant (et de préférence international dans le cas des chercheurs expérimentés) » (Commission européenne, Direction générale de la Recherche, 2006 [accessible sur http://ec.europa.eu/eracareers/pdf/eur_21620_en-fr.pdf, visité en mai 2009], p. 23) .

des écoles doctorales, et à promouvoir l'insertion de ces jeunes chercheurs dans les projets menés sous leur label.

7) *Quant à la valorisation des exercices d'auto-évaluation du Réseau*

Les *Synthèses* produites annuellement par le conseil scientifique du Réseau devraient être, dans leur version définitive, rendues aisément accessibles aux responsables du Réseau et des MSH, et, autant que possible, rentabilisées dans l'élaboration des documents par lesquels le Réseau assure la meilleure divulgation de ses activités.

8) *Constat général*

Le conseil scientifique du Réseau se doit de constater le profond impact qu'ont sur les MSH et sur leur Réseau les transformations institutionnelles actuellement en cours en France, transformations qui correspondent, ainsi que cela a été évoqué en particulier lors de la rencontre de Nantes, le 26 février 2009, à des processus de réforme parallèles en cours dans plusieurs pays d'Europe.

Ces transformations, dont plusieurs objectifs avaient été anticipés par les MSH – notamment en ce qui concerne la nécessité de repenser les rapports entre organisations engagées dans le travail scientifique, et l'intensification des rapports entre le travail scientifique et son environnement sociétal – pourront permettre aux chercheurs de mieux assumer dans l'avenir leur mission, pour autant que leur mise en œuvre, et leurs effets, aussi bien positifs que négatifs, soient soigneusement évalués, et que ces évaluations soient dûment prises en compte dans les formules adoptées pour une plus longue durée.

Il est cependant certain qu'une activité scientifique de qualité n'est pas compatible, à long terme, avec les exigences organisationnelles qu'entraînent les profondes restructurations qui se succèdent depuis quelques années. Soit du fait du supplément de travail qu'elles imposent, soit du fait de l'indéfinition institutionnelle qu'elles génèrent durant les phases de transition. Une nouvelle stabilisation du paysage de la recherche s'impose donc, s'agissant de préserver les outils, aujourd'hui indispensables, dont nos sociétés se sont dotées pour produire d'elles-mêmes une connaissance scientifique.

Annexe 1 : Documents sollicités par le CS RNMSH en vue de la Synthèse 2009
– Éléments de vue d'ensemble sur les réponses

| | Date envoi | CR CS, par dates des réunions | Synthèse du président CS ou document équivalente | Autre document envoyé | Information publiée sur les sites web des MSH (consultés en mai 2009) |
|-----------------------------------|------------------------------|---|---|--|---|
| Aix En Provence (MMSH) | 4 février 2009 | 30 novembre 2007 | lettre-synthèse par dir MSH justifiant pourquoi la synthèse ne pouvait être demandée au Prés CS | | Accueil » Présentation » ? |
| Besançon (MSHE Cl. N. Ledoux) | 1 ^{er} juillet 2008 | | Rapport des experts sur les activités de 2007 | | Présentation » La MSHE en quelques mots [CS ment., mais non sa composition] |
| Bordeaux (MSHA) | 30 juin 2008 | 16 février 2007 19 octobre 2007 | par François Bart, 30 juin 2008 | | Présentation » Organisation [Règle de compos. du CS ; pas de noms] |
| Caen (MRSB) | | | | | Organisation » ? |
| Clermont-Ferrand (MSH) | 4 juillet 2008 | 19 janvier 2007 janvier 2008 (corresp.) février 2008 (corresp.) | par Maya Hickmann | Documents suppl. : Suivi des décisions CS ; Composition CS | Présentation » Organisation [Membres du CS] |
| Dijon (MSH) | 20 février 2009 | 29 juin 2007 | | | Conseils de la MSH » Comité scientifique » Liste nominative |
| Grenoble (MSH Alpes) | | | | | Présentation » ? |
| Lille (MSH Du Nord Pas De Calais) | 16 mai 2008 | | | Message justifiant non réponse par processus fusion MSH - IFRESI | Présentation » Conseil scientifique [Membres indiqués] |
| MSH Lorraine | 26 mai 2008 | 6 décembre 2007 7 décembre 2007 (PRST) | par Jacques Commaille | | MSH Lorraine [« Retrouvez aussi ... son CS »] » le CS [Liste des membres] |
| Lyon (ISH) | 24 juillet 2008 | 20 juin 2008 | | | Gouvernance [« CS : (liste noms)] |
| Lyon (MOM-Jean Pouilloux) | 13 mars 2009 | | | Message informant que CS en cours constitution | Fédération » Fonctionnement » ? |
| Montpellier (MSHM) | 28 mars 2009 | 11-13 juin 2007 18-19 juin 2008 | | | Présentation » Fonctionnement [CS ment. ; pas de noms] |
| Nanterre (MAE René Ginouvès) | 12 novembre 2009 | | | Bilan 2007, par le directeur de la MSH | La Maison » Organigramme [page en construction] |
| Nantes (MSH Ange Guépin) | 30 juin 2008 | 23 octobre 2007 21-22 octobre 2008 | par Simone Bateman | Évaluation MSH 2006 reçue indépendamment de la présente procédure, en avril 2008 | Présentation » Organisation [le CS] » Liste des membres |
| Nice (MSH) | 8 décembre 2009 | | | Message justifiant non-réponse par actuels problèmes institutionnels | Présentation » ? Organigramme » ? |
| Paris (Fondation MSH) | 4 mars 2009 | | Rapport du Comité international d'évaluation scientifique, 4-5 décembre 2008 | | Fondation – Gouvernance » Comité internat. d'éval. » Liste des membres |
| Poitiers (MSHS) | 14 février 2009 | 31 mai 2007 1 ^{er} octobre 2007 25 octobre 2007 29 janvier 2007 3 avril 2007 | Note d'accompagnement par dir MSH | | Statuts de la MSHS [art. 11 : CS ; pas de noms] |
| Rennes (MSH En Bret.) | 7 juillet 2008 | 18 septembre 2007 20 décembre 2007 6 mars 2008 | par Denis Segrestin, 30 juin 2008 | | Présentation » Organisation » Instances » CS [Liste des membres] |
| Saint-Denis (MSH Paris Nord) | 15 août 2008 | | | Rapport du comité d'experts AERES, juillet 2008 | Qui sommes-nous ? » Conseil scientifique [prés. indiv. des membres] |
| Strasbourg (MISHA) | 19 mai 2008 | | par Jacques Commaille | | USR 3227 » Conseil scientifique [Liste des membres] |
| Toulouse (MSHS-T) | 27 février 2009 | 3 avril 2008 30 juin 2008 9 décembre 2008 | | CR réunions autre organe pilotage Assises MSHS-T | Site tise2 » MSHS-T » UMS » ? |
| Tours (MSH Villes et Territoires) | 12 mars 2009 | 1 ^{er} février 2008 | | Message indiquant qu'il s'agit de la première réunion du CS ; prochaines réunions avec nouveau président | Structure » ? |

